

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022**

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune de La Bénisson-Dieu au groupement de commande ayant pour objet la vérification périodique des équipements électriques, de levage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans les communes de Charlieu Belmont Communauté et approuve la convention

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AU CCAS DE LA COMMUNE DE ECOCHE

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- annuler la délibération en faveur de Roanne pour favoriser les communes faisant partie de la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont

- faire un don d'un montant de 1€ par habitant au CCAS de la commune de Ecoche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

OBJET : DEMANDES DIVERSES D'AIDE FINANCIERE

Le Conseil Municipal refuse de verser une aide financière pour les demandes de L'Arche, l'ONACVG et l'AFSEP.

OBJET : CDI POSTE D'ATSEM

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mme Anne-Sophie DEMULSAND et de le passer en CDI à compter du 1^{er} septembre 2022

OBJET : VOIRIE 2022

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de procéder à la réfection de la VC19 (chemin de la Brissode), de la VC6 (Chemin de la Tuilière) et de la VC4 / VC10 (route des Cours).

Il donne alors les résultats de la consultation des entreprises. Cinq ont répondu :

- Entreprise COLAS pour un total de 79 200,00€ TTC
- SAS THIVENT pour un total de 58 874,16€ TTC
- EIFFAGE pour un montant de 74 798,88€ TTC
- EUROVIA pour un montant de 77 934,96€ TTC
- PONTILLE pour un montant de 71 816,40€ TTC

L'estimation des services techniques du Département étant de 61 376,40€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve la réfection des voies communales par l'entreprise THIVENT

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé que la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont a effectué le tirage au sort des communes devant désigner leurs jurés d'assises 2023. La commune de La Bénisson-Dieu n'ayant pas été retenue, aucun tirage n'est à effectuer.

- Le Conseil Municipal est informé que la commune a perçu le FCTVA prévu au budget pour un montant de 31 454,39€. Cette somme a été employée à rembourser la ligne de trésorerie souscrite en début d'année à hauteur de 30 000,00€.

- Le Conseil Municipal est informé que la commune a reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) sur la propriété de M. Mondière et que le droit de préemption n'a pas été exercé.

- Le Conseil Municipal est informé que la commune fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur l'année 2020. Le contrôle débutera le 14 juin 2022 dans leurs locaux et qu'il faut que le 13 juin au plus tard, tous les documents leur soient envoyés.

- Le Conseil Municipal est informé que le Conseil d'Etat a débouté M. Ballandras de sa demande. Et que l'avocat de M. Costantini a envoyé une lettre dont la réponse lui a été faite.

- Le Conseil Municipal est informé que le changement de logiciel se fera au mois de juillet et que cela entraîne une surcharge de travail pour la préparation au changement. De plus, avec le

changement de nomenclature comptable prévu en fin d'année, une mise à jour de l'état de l'actif est nécessaire.

- Le procès-verbal de la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont suite à la réunion du 19 mai 2022 ayant été envoyé très tardivement, il est décidé qu'il sera envoyé aux conseillers pour qu'ils en prennent connaissance.
- Le devis de l'entreprise Bailly concernant la mise aux normes et des changements au niveau électrique est expliqué au Conseil Municipal ainsi que le devis de l'entreprise Dessertine pour les marquages au sol à effectuer sur la commune.
- Le Conseil Municipal est informé que l'Architecte des Bâtiments de France est venu en visite sur la commune et qu'il a remarqué plusieurs travaux qui ne correspondaient pas à leurs critères. Les personnes concernées ont été averties.
- Le compte-rendu de la visite du DDLM (correspondant de la médiathèque départementale) est lu au Conseil Municipal. Il est décidé qu'une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque sera organisée et TACHER Carine se propose d'être le référent pour la municipalité. En même temps, PERICHON Pascale est désignée référente culture pour la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont.
- Le Conseil Municipal est averti de la réunion publique organisée par M. VERMOREL-MARQUES le mercredi 08 juin 2022 de 12h à 14h dans la salle du conseil municipal.
- La commune d'Ambierle a contacté la mairie car ils organisent une exposition sur les Curieux Bestiaires. Ils regroupent tous les animaux et créatures fantastiques du département. L'Anthracotherium a été retenu et les informations nécessaires ont été fournies. L'exposition aura lieu du 03 juillet au 18 septembre 2022 au site clunisien – Prieuré d'Ambierle.
- Le Conseil Municipal est informé que la classe de CP a gagné le 1^{er} prix du concours des éditeurs Récréaire. Ils vont rencontrer M. Léo Debiesse (skieur qu'ils ont suivi durant sa mini-transat) et recevoir des livres en cadeau.
- La manifestation des communes aux noms burlesques aura lieu les 26-27-28 août 2022 à Bourgognague (47). Comme les années précédentes, la commune participera aux cadeaux emmenés pour l'occasion.
- Des explications sont données concernant la commémoration qui aurait dû avoir lieu le samedi 25 juin 2022. Pour des raisons d'organisation, il a été décidé de reporter cette date qui a été fixée au samedi 26 novembre 2022. Il est précisé que la cérémonie religieuse initialement prévue le vendredi 25 juin à 18h30 est maintenue.
- Le Conseil Municipal est averti que la commission école se réunira le mardi 14 juin pour organiser la rentrée scolaire 2022-2023.
- Un rappel est fait sur la manifestation de Festibaye qui aura lieu le 11 juin. Il est précisé que la municipalité ne verse aucune subvention à cette association mais cela est compensé par le prêt de matériel et d'heures de travail.
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 30 juin 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.

